

 <p>Laboratoire d'analyses médicales Hariga</p>	<h1>CHARTRE ETHIQUE</h1>	ORG-MQ-04
		Version 03
		Date d'application : 25/07/2024
		Page 1 / 3

Afin de garantir les exigences déontologiques inhérentes aux activités du laboratoire, la Direction du laboratoire s'engage à respecter les principes immuables suivants et invite tout le personnel à respecter ces principes, objet de la présente charte :

✚ Principe 1 - Impartialité et libre déclaration de tout éventuel conflit d'intérêt menaçant l'impartialité du laboratoire :

*La direction ainsi que tout le personnel du laboratoire se doivent de réaliser toutes leurs activités avec impartialité, et de déclarer et/ou signaler toute situation, pratique ou risque menaçant l'impartialité et/ou en écart par rapport à la présente charte.

***Le laboratoire est responsable de l'impartialité de ses activités.**

*La direction incite tout le personnel à s'inscrire dans une politique de libre déclaration ou signalement comme outil de vigilance collective afin de préserver nos fondamentaux, nos valeurs et notre éthique

*La direction veille à ce que le laboratoire soit structuré, organisé et géré de manière à préserver l'impartialité.

*Toute personne faisant partie du personnel du laboratoire détectant une incohérence structurelle, organisationnelle ou de gestion menaçant l'impartialité doit ouvertement le signaler à la direction

*La direction **s'interdit toute sorte de pratique de pression et** s'engage à protéger tout son personnel à tous les niveaux de toute forme de pression quel que soit son origine (commerciale, financière ou d'autres types)

*Toute personne faisant partie du personnel du laboratoire soumise à toute forme d'influence ou de pression (commerciale, financière ou d'autres types) compromettant l'impartialité des activités du laboratoire, doit ouvertement signaler la situation à la direction.

*Tout le personnel y-compris la direction doit déclarer ouvertement, correctement et régulièrement, les éventuels conflits d'intérêt en lien avec les activités du laboratoire, les relations du laboratoire et/ou avec les relations de son personnel

*Tout le personnel y-compris la direction doit éviter de s'impliquer dans toute activité qui réduirait la confiance en la compétence de notre laboratoire.

*La direction s'engage à surveiller ses activités, ses relations, les relations de son personnel et identifier les éventuelles menaces

*La direction ainsi que le RMQ s'engagent à assurer la discrétion et à préserver la confidentialité des signalements de « risque portant atteinte à l'éthique » ainsi que des sources signalantes

*La direction s'engage à prendre les dispositions déontologiques nécessaires face à tout « risque portant atteinte à l'éthique » et ce, pour réduire ou éliminer les effets des menaces pesant sur l'impartialité ou autre aspect éthique, toute disposition déontologique pertinente sera intégrée dans notre plan éthique, que la direction veille à sa mise en œuvre, son respect ainsi que sa consolidation.

 <p>Laboratoire d'analyses médicales Hariga</p>	<h1>CHARTRE ETHIQUE</h1>	ORG-MQ-04
		Version 03
		Date d'application : 25/07/2024
		Page 2 / 3

✚ Principe 2- Intégrité du personnel :

La direction ainsi que tout le personnel doivent agir de manière intègre :

*n'agir que dans l'intérêt et les besoins du patient.

*ne subir aucune pression, aucune influence commerciale ou financière indues, susceptibles de mettre en cause la qualité de leurs travaux.

Toute forme de cadeau symbolique, doit être ouvertement déclarée dans le Registre « Appels Téléphoniques Réclamation Retour Patients » **FOR-PR-01** disponible à l'accueil. Par contre, les cadeaux en cash sont strictement interdits et doivent être signalés à la direction.

✚ Principe3 - Non-discrimination et Equité :

*Tout le personnel doit traiter tous les patients avec soin, équitablement et sans discrimination.

***Traitement des patients et échantillons avec la plus grande attention et dans le plus grand respect.**

*Tout le personnel doit veiller à ce que le bien-être, le confort, la sécurité et le respect des droits des patients soient au cœur de ses préoccupations.

✚ Principe 4- Confidentialité :

Seules les informations strictement nécessaires à la réalisation de l'analyse et à l'interprétation des résultats sont collectées.

*La direction déclare que le laboratoire Dorsaf HARIGA est entièrement responsable de préserver la confidentialité de toutes les informations concernant les patients obtenues ou générées au cours de la réalisation des activités de laboratoire

*Tout le personnel doit préserver la confidentialité de toutes les informations obtenues ou générées au cours des activités de laboratoire (à l'exception des informations rendues publiques par l'utilisateur et/ou le patient) et veiller à préserver la vie privée des patients.

*Le personnel, y compris les contractants, le personnel d'organismes externes ou de personnes ayant accès aux informations du laboratoire **et agissant en son nom**, sont tenus de respecter la confidentialité des informations obtenues ou générées au cours des activités de laboratoire

*Il est strictement interdit de communiquer des informations confidentielles, relatives aux patients à toute personne morale ou physique autre que le patient lui-même et son prescripteur, sauf avec l'accord formel du patient ou sauf si la réglementation l'exige.

*Les cas particuliers de communication des informations confidentielles doivent être examinés et autorisés formellement par la direction du laboratoire même dans le cadre de requête réglementaire. Et le patient doit en être informé, sauf si la réglementation l'interdit.

*Il est strictement interdit de divulguer les sources des informations sur le patient émanant d'une source autre que le patient (par exemple, plaignant, autorités réglementaires) sauf accord de la source et ce, après accord formel de la direction.

 <p>Laboratoire d'analyses médicales Hariga</p>	<h1>CHARTRE ETHIQUE</h1>	ORG-MQ-04
		Version 03
		Date d'application : 25/07/2024
		Page 3 / 3

✚ Principe 5- Protection des données personnelles :

Le laboratoire s'engage à protéger les données personnelles recueillies des patients suivant la réglementation tunisienne sur la protection des données personnelles, ainsi qu'à protéger les données de vidéo surveillance qui sont dédiées à la sécurité des patients.

✚ Principe 6- Respect de la législation - Conditions de réalisation des analyses :

*Le personnel doit respecter les règles d'accès au dossier médical du patient et doit conduire les activités pré analytique, analytique et post analytique conformément aux procédures de travail, aux normes et réglementation en vigueur applicables pour les laboratoires de biologie médicale.

*Tout écart d'accès ou d'éthique intentionnelle ou non intentionnelle décelé lors de la réalisation des activités doit être signalé au DL.

*Pour les procédures spéciales de prélèvement d'échantillon patient, notamment pour des procédures plus invasives ou celles présentant un risque plus important de complications à la suite de l'acte, le personnel préleveur doit une explication détaillée au patient et doit obtenir un enregistrement de consentement.

*En cas d'impossibilité d'obtenir le consentement, tels qu'en cas d'urgence, le préleveur doit enregistrer le cas d'urgence de non-obtention de consentement en justifiant l'intérêt privilégié de patient en question.

*Il est strictement interdit d'utiliser les échantillons d'analyses en dehors du cadre de la prescription médicale : toute autre utilisation est proscrite.

✚ Principe 7 - Communication des résultats à implication grave :

*Les résultats d'analyses présentant une implication grave, ne sont communiqués au patient qu'après concertation avec le prescripteur.

*Transmission des résultats interprétés dans les délais indus, notamment en cas d'urgence.

✚ Principe 8- Protection des données et informations des patients :

*Tout le personnel doit veiller à l'intégrité des données et des informations disponibles sur le système d'information de laboratoire, tout doute de falsification, toute falsification ou pratique de malveillance décelé doit être signalé à la direction.

*La direction a mis en place un Processus SI de façon à éviter une perte de données préjudiciable. La sécurisation des systèmes permet une protection contre tout accès non autorisé, falsification ou malveillance.

« Les Grands Hommes sont soucieux d'Ethiques et les petits s'en soucient des étiquettes »

« La satisfaction intérieure est ce que nous pouvons espérer de plus grand »

Fait à Nabeul, le 25/07/2024

Signature du Biologiste